D L P 24-12-91005169

ISSN 0980-9384

Avertissements agricoles

PUBLICATION PÉRIODIQUE
ABONNEMENT ANNUEL

Régisseur de Recettes de la D.R.A.F.
C.C.P. Montpellier 5238-12 G

78M - 19 décembre 1991

GRANDES CULTURES SEMENCES - N° ~~10~~ 11

LUZERNE A GRAINES

(en collaboration avec la FNAMS et les SUAD de l'Aude, du Gard et de l'Hérault)

DESHERBAGE DES CULTURES INSTALLEES
- C'est la période : pensez aux normes de pureté spécifique
- A faire soigneusement, en broyant d'abord la végétation

=====> **Les conséquences** des mauvaises herbes peuvent être très graves

1/ pertes directes de rendements : jusqu'à 2-3 qx/ha (concurence pour l'eau et les sols minéraux)

2/ refus des lots par :

- impossibilité de triage : mauvaises herbes interdites en culture : **Cuscute, Orobanche, Rumex, Melilot, Trèfle violet, Renouée persicaire, Lychnis.**

3/ Fortes réfactions avec % excessif de graines indésirables : **Amaranthe, Arroche, Chenopode, Colza, Gaillet, Lampsane, Mauve, Moutarde, Sanve, Plantain, Reseda.**

=====> **Désherber** c'est choisir un programme de traitement en fonction :

1/ des travaux culturaux et des dates de semis, c'est à dire du <u>diamètre des racines</u> (sélectivité)
- supérieur à 8-10 cm (diamètre d'un crayon) = culture bien développée, bien installée.
- inférieur à 8-10 cm = culture peu développée.

2/ <u>des adventices</u>
- plus ou moins diversifiées (--> spectre)
- peu ou très abondantes et développées (--> dose)
- faciles ou très difficiles à détruire (--> dose + programme spécifique)

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
ÉDITION DE LA STATION LANGUEDOC-ROUSSILLON
Maison de l'Agriculture - Bâtiment 5, place Chaptal
34076 MONTPELLIER CEDEX - Tél. 67 92 41 42



Imprimerie de la Station d'Avertissements Agricoles - Le Directeur, M. FREYDIER - N° d'inscription 531 AD

